

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 FEVRIER 2023

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Présents : Mesdames DUPIRE ; LECOT, WUILMOT, PREVOT, CHAVALLE, TALBERT, FROMONT, DELPORTE ; Messieurs BRUNET, MAILLARD, QUIEVREUX, PAMART, MOREL, DEDISE, DE SAINT VAAST, BOUSSEMARY, DELCOURT, CAILLIERET

Excusés : Madame VAN GULCK donne procuration à Monsieur QUIEVREUX, Monsieur PEPIN donne pouvoir à Madame DELPORTE, Madame DUPIRE-JOLY donne pouvoir à Madame DUPIRE

Absents : Mesdames LORETTE, OBJOIE

Le conseil municipal, légalement convoqué le 31 janvier 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Véronique DUPIRE, Maire de Famars.

Ouverture de séance à 19h30 Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste PAMART

Le compte rendu du 22 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET

Vu l'article L1612-1 du CGCT, qui dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Vu le budget primitif 2022,

Vu les délibérations budgétaires modificatives de 2022,

Madame le Maire propose l'ouverture de nouveaux crédits suivants :

Opération	Crédits ouverts
Opération 156 – Logement de fonctions	14 000 €
Pose d'une nouvelle porte et de nouvelles fenêtres	
Opération 128 – Réseaux incendie	3 400 €
Pose d'un poteau incendie rue Roger Salengro	
Opération 109 – Achat d'outillage et matériels divers	900 €
Commande d'arceaux vélos	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire.

2. PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE A LA SALLE DES FETES ET CONVENTION D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet est en cours pour la création d'une installation de production d'électricité par panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Salle des Fêtes.

L'électricité produite sera autoconsommée, sur le bâtiment et sur l'ensemble des autres bâtiments municipaux, selon le principe de l'autoconsommation collective, un dispositif qui permet de déduire l'énergie produite de l'énergie consommée sur d'autres bâtiments. Un dispositif novateur proposé par Enedis, et qui s'appuie sur une convention spécifique.

Il est proposé au Conseil Municipal de revoir le budget initial du projet, pour y intégrer la réfection de toiture nécessaire à la mise en place des panneaux, et les frais de raccordement Enedis, d'autoriser le dépôt d'un dossier de subvention auprès du Département, et d'autoriser la signature d'une convention d'autoconsommation collective avec Enedis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau budget prévisionnel du projet, à 84 000 € TTC

- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention du Département du Nord
- Autorise Madame le Maire à conclure avec Enedis une convention d'autoconsommation, sur le modèle de la convention type qui sera proposée par Enedis
- Autorise Madame le Maire à préparer, lancer, attribuer et exécuter les marchés correspondants, y compris d'éventuels avenants dans la limite de 5% du montant initial hors taxes des marchés

3. NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION AUX SERVICES DE PREVENTION DU CDG59 – POLE SANTE AU TRAVAIL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère aux services de prévention – pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord. Ces services incluent notamment les missions de médecine préventive. Le Centre de Gestion ayant adopté une nouvelle convention, il est nécessaire d'adopter ces nouvelles modalités pour continuer à bénéficier du service.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer avec le Centre de Gestion du Nord la nouvelle convention annexée à la présente délibération

4. DATES ET TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS 2023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les dates et tarifs des centres de loisirs des « petites vacances » et les tarifs de l'accueil du mercredi (dit Maison des Jeunes).

Il est proposé, pour les centres de loisirs des « petites vacances » 2022, de maintenir l'organisation d'un centre à la journée, avec service de restauration, la première semaine de chaque période de vacances, soit :

Du 13 au 17 février 2023 (5 jours)

Du 17 au 21 avril 2023 (5 jours)

Du 23 au 27 octobre 2023 (5 jours)

Du 18 au 22 décembre 2023 (5 jours)

Maison des Jeunes : chaque mercredi en période scolaire.

Il est également proposé de maintenir les tarifs ci-dessous :

Quotient Familial	Centre de loisirs Tarif pour 5 jours		Maison des Jeunes Adhésion Annuelle	
	Sarrasins	Extérieurs	Sarrasins	Extérieurs
0 – 450	30,00 €	65,00 €	7,00 €	16,00 €
451 – 850	40,00 €	75,00 €	14,00 €	18,00 €
> 850	45,00 €	80,00 €	16,00 €	20,00 €
Garderie (la ½ heure)	1,00 €	1,25 €	-	-

Conditions particulières :

Absence d'un enfant pour cause de maladie.

En cas d'absence d'un enfant pour cause de maladie, et sur production d'un certificat médical, la famille bénéficiera d'un remboursement au prorata temporis des frais d'inscription des centres de loisirs. Le remboursement se fera sur la base du tarif payé à la semaine par enfant, proratisé au nombre de jours d'absence.

ACM Petites Vacances

Inscriptions obligatoirement à la semaine complète.

Lors de sorties à la journée (8h – 18h00), le tarif de garderie sera appliqué à toutes les familles.

Le centre de loisirs des petites vacances scolaires est ouvert aux jeunes n'habitant pas Famars et n'étant pas scolarisés à Famars, dans la limite des places disponibles par tranche d'âge. La priorité est donnée lors des inscriptions aux habitants de Famars, puis aux extérieurs scolarisés à Famars.

Le tarif « extérieurs » est appliqué à l'ensemble des extérieurs (scolarisés et non scolarisés à Famars).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire.

5. TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département du Nord peut financer chaque année une opération de réfection des tapis d'enrobés à hauteur de 50% du coût des travaux, pour un montant d'opération de 150 000 € hors taxes maximum. Un dossier de subvention doit être déposé pour le mois de mars. Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser en 2023 une opération de travaux de voirie, dans diverses rues de la commune, pour un montant de 150 000 € Hors Taxes. Le choix des voiries à rénover sera fait en fonction de l'état de dégradation des voiries, et des prix obtenus lors des consultations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet, pour un budget de 150 000 € hors taxes, avec des recettes prévisionnelles estimées à 50% de subvention du Département du Nord, et à 50% d'autofinancement par la commune.
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention du Département au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2023, volet voiries communales.
- Autorise Madame le Maire à préparer, lancer, attribuer et exécuter les marchés correspondants, y compris d'éventuels avenants dans la limite de 5% du montant initial hors taxes des marchés.

6. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COPIEURS DE VALENCIENNES METROPOLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Valenciennes Métropole va renouveler son groupement de commande pour les copieurs, en 2023, pour un début d'exécution des marchés prévu début 2024. Le calendrier de nos marchés avait conduit la commune de Famars à ne pas adhérer au premier groupement de commandes, mais compte tenu de notre parc de copieurs actuel, et des prix très intéressants obtenus par Valenciennes Métropole, il est proposé de rejoindre le groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Famars au groupement de commandes « copieurs » de Valenciennes Métropole.

7. QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions, la séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance,
Jean-Baptiste PAMART

Le Maire,
Véronique DUPIRE

Publié sur le site Internet communal le 4 décembre 2023